



Projet de loi 22

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal



Présenté
Commission de l'aménagement du territoire

Mardi 6 novembre 2007, 15h00

Tables des matières

Sommaire exécutif et recommandations	3
1. Introduction	4
2. Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ)	5
• La restauration en chiffres	
• La restauration à Montréal en chiffres	
• Situation de la restauration au Québec	
3. Taxes municipales : ailleurs au Canada	7
• Toronto Act	
• Colombie-Britannique	
• Québec	
4. Taxer des secteurs précis	8
5. Réactions au <i>Projet de loi 22</i>	9
• Impact pour la restauration	
• Entrée en vigueur de la TPS	
6. Recommandations	11
7. Conclusion	12

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ) est une association de propriétaires de restaurants dont le mandat est de représenter les chaînes de restaurants auprès du gouvernement et de partenaires. Ses membres sont les principales chaînes de restaurants au Québec. Le CCRQ est une filiale de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (CRFA) qui existe depuis 1940 et représente 34 000 membres partout au pays.

L'industrie de la restauration est un joueur économique de premier plan avec des revenus de plus de 51 milliards \$ en 2006 dont 10,7 milliards au Québec. Elle est impliquée dans toutes les régions de la province avec une présence importante dans la ville de Montréal.

Le Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ) s'oppose à ce que la solution proposée vise des secteurs spécifiques de l'économie dont la restauration. Elle s'oppose également à toute nouvelle taxe sans qu'une solution plus globale ne soit envisagée qui inclura toutes les municipalités et amènera à contribution tous les secteurs de l'économie.

Le CCRQ laissera à d'autres le soin de commenter certains aspects au sujet de la structure proposée dans le *Projet de loi 22* et allons surtout nous concentrer sur l'article 151.8 qui parle de taxation des repas, d'amusement et sur les immeubles.

RECOMMANDATIONS

Le Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ) désire formuler les recommandations suivantes :

- 1. Le CCRQ s'oppose à ce qu'on accorde de nouveaux pouvoirs de taxation à la ville de Montréal.**
- 2. Le CCRQ s'oppose à ce que la solution proposée vise des secteurs économiques précis comme la restauration.**
- 3. La solution proposée amènera l'iniquité qui existe au niveau provincial, où on taxe ou non les mêmes aliments selon l'endroit où on se les procure, au municipal.**
- 4. Le CCRQ demande qu'une solution globale et équitable soit trouvée pour toutes les municipalités du Québec.**

1. INTRODUCTION

Nous avons tous été témoins ces dernières années de bouleversements et de changements dans les relations fédérales/provinciales. Ottawa, au cours des ans, a réussi à dégager des surplus budgétaires impressionnants. Immédiatement, l'ensemble des provinces a insisté afin d'obtenir une plus juste répartition des avoirs. Ces débats se sont déroulés sur fond de déséquilibre fiscal, de péréquation et de champs de compétence selon les juridictions concernées.

Dans ce débat qui n'a de cesse, le gouvernement fédéral a fait des choix dont celui de réduire la dette et d'assainir les finances du pays avec les surplus disponibles. Il a aussi contribué à certains programmes provinciaux. En dehors de toute cette rhétorique, les provinces ont souvent débattu à savoir quels étaient leurs champs de compétence et les responsabilités qu'elles devraient légitimement avoir. Mais avec les responsabilités viennent aussi normalement les moyens financiers de les assumer. Mais toujours, le nerf de la guerre est demeuré les moyens pour réaliser ses projets. On ne cesse d'entendre sur diverses tribunes que les pouvoirs sont à Ottawa, tout comme l'argent. Certains disent que cela s'applique aussi à Québec et le CCRQ le croit.

Transfert de responsabilités

Une tendance constatée dans ce contexte est que l'on assiste à un transfert de dossiers vers les provinces de la part d'Ottawa. Cependant, pas nécessairement avec l'argent et les moyens de mettre en place les mesures appropriées afin de remplir ce rôle. Par la suite, plusieurs provinces ont agi de la même manière en transférant des responsabilités vers les municipalités, mais sans pour autant y inclure les budgets. C'est comme se débarrasser d'un problème, sans fournir les outils adéquats pour le solutionner.

C'est dans la foulée de ces décisions que des villes au Canada ont fait comme Montréal et demandées ces derniers temps des pouvoirs habilitants afin de lever des taxes qui leur seraient propres. Le ministère des Affaires municipales du Québec a donc déposé au cours de l'été le *Projet de loi 22* qui inclurait des champs de taxation additionnels propres à Montréal.

Dans ce *Projet de loi* qui renferme des éléments ayant trait à la structure mise en place dans le complexe dossier des fusions et défusions municipales, le CCRQ ne prétend pas avoir les connaissances nécessaires pour participer à la recherche de solutions. On en peut que constater qu'il y a un problème. A la lecture du projet et à l'écoute des réactions qu'il a engendrées, nous sommes loin d'être convaincus qu'il y apportera une solution. La restauration va surtout se concentrer sur l'article 151.8 du *Projet de loi 22* qui dit :

La ville n'est pas autorisée à imposer les taxes suivantes :

1. une taxe à l'égard d'un bien ou d'un service sauf :

- a) une taxe sur un repas ou une boisson fourni dans le cadre de l'exploitation d'un établissement de restauration ;***
- b) Une taxe sur un droit d'entrée à un lieu de divertissement ;***
- c) Une taxe sur un immeuble...***

2. CONSEIL DES CHAÎNES DE RESTAURANTS DU QUÉBEC (CCRQ)

Le Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ) est une association de propriétaires d'établissements de restauration dont le mandat est de représenter les chaînes de restaurants auprès du gouvernement et de partenaires. Ses membres sont les principales chaînes de restaurants au Québec. Ils gèrent plus de 2 000 établissements et emploient près de 80 000 personnes dans toutes les régions du Québec, incluant Montréal.

Parmi ses membres, on retrouve les Rôtisseries St-Hubert, La Cage aux sports, Chez Cora, Valentine, Café Bistro Van Houtte, Tim Horton, McDonalds, Starbucks, Giorgio, Pacini, Poulet Frit Kentucky, Mikes, Scores, Normandin, Chez Ashton, Steak Frites, Le Vieux Duluth, East Side Mario's, Bâton Rouge, Nickels, Pizza Hut, Subway, A&W, Caseys, Kelseys, Harvey's, Boston Pizza, le Commensal, etc. De plus, on compte pas moins de 2 500 membres dits indépendants.

Le CCRQ est une filiale de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (CRFA). Cette association canadienne existe depuis 1940 et représente 34 000 membres partout au pays, tant des chaînes que des établissements indépendants. Ce partenariat permet d'avoir accès à des ressources en recherche et analyse politique et économique, propres à la restauration. Son rayonnement national assure à ses membres une présence dans toutes les juridictions provinciales et au niveau fédéral.

La restauration en chiffres

La restauration est présente partout au Québec, dans chaque ville, municipalité et village. Il y a toujours au moins un restaurant dans une agglomération, peu importe sa taille. Joueur économique de premier plan, elle construit, entretient et rénove ses établissements, embauche des citoyens, donne un premier emploi à des jeunes et achète des biens et services localement.

Chiffres de l'industrie de la restauration (2006)

	Québec	Canada
Ventes	10,7 milliards	51,4 milliards \$
Part du PIB	3,7 %	3,8 %
Nombre de restaurants	16 141	62 666
Part des chaînes	30,8 %	37,2 %
Part des indépendants	69,2 %	62,1 %
Ventes moyenne par établissement	567 217 \$	673 389 \$
Bénéfice avant taxes par établissement	22 689 \$	25 589 \$
Marge bénéficiaire avant taxes par établissement	4,0 %	3,8 %

Nombre d'emplois	229 500	1 040 300
Nombre d'emplois chez les jeunes (15-24 ans)	92 000	460 800

La restauration est un employeur important avec plus de 1 million d'emplois au Canada dont 229 500 au Québec. Mais encore plus important, il y a 460 000 de ces emplois au Canada qui sont occupés par des jeunes de moins de 24 ans, dont 92 000 au Québec seulement. Des opportunités pour un premier emploi, des emplois de transition ou encore, dans certains cas, de réinsertion dans le marché du travail.

Sur l'Île de Montréal, elle est aussi un partenaire économique. Elle prend part aux efforts de la ville en revitalisant certaines artères dans les quartiers avec ses établissements et constitue un engrenage vital du commerce. Mais surtout nous embauchons des montréalais qui travaillent chez nous et paient des taxes. Nous sommes partie prenante des efforts de Montréal dans son positionnement comme ville importante dans l'économie et le tourisme.

La restauration à Montréal en chiffres (2006)

Nombre de restaurants	5 979
Employés	60 635
Ventes	4,2 milliards \$ (1,4 % de l'économie montréalaise)
Taxes municipales (membres du CCRQ)	6,0 millions \$ *

* Les chaînes de restaurants représentent 30 % des 5 979 établissements de restauration à Montréal. En appliquant cette règle, les taxes payées à Montréal excèdent facilement 10 millions \$ annuellement.

Situation de la restauration au Québec

Immédiatement, la réaction est de croire que l'industrie est riche et ses revenus peuvent justifier que l'on continue de lui demander de contribuer à tout effort visant à assainir les finances publiques qu'elles soient fédérales, provinciales ou même municipales. Les lignes qui suivent visent à rétablir certains faits.

La restauration est un des secteurs économiques les plus taxés. La marge bénéficiaire avant taxes par établissement se situe à 4,0 %. Au Québec, avec l'imposition des pourboires, les taxes sur la masse salariale dépassent de 40 % celles des autres restaurants au Canada. À titre d'exemple, un établissement d'une chaîne à Toronto emploie, selon sa surface, une moyenne de 15 employés. Pour la même bannière et avec une surface identique à Montréal, c'est 12 employés. Moins d'emplois et forcément moins de services.

Le crédit d'impôt sur les taxes sur la masse salariale payées sur les pourboires déclarés a été réduit de 25 % par le ministre Yves Séguin en 2003. Les charges sociales sont très élevées pour une industrie à forte densité de main-d'œuvre

comme la restauration qui souffre également d'un fort roulement de personnel. Ces charges représentent 30 % dans la restauration comparativement à entre 10 et 15 % pour l'industrie manufacturière. L'informatisation de la production et la réorganisation du travail dans l'industrie manufacturière n'ont aucun impact dans la restauration qui continue d'avoir recours à des être humains afin de prendre une commande, la préparer et la servir. Et ce n'est pas prêt de changer !

A cela, il faut ajouter un niveau de taxation différent pour les restaurants qui font commerce de l'alcool. En effet, lorsqu'un restaurant se procure du vin, de la bière et de l'alcool par rapport aux épiceries et dépanneurs, il est plus taxé. Ensuite, il faut composer avec un système de permis archaïque et désuet qui ne répond plus à ce qu'est devenue la restauration de nos jours. Et si ce n'était pas suffisant, on ne peut déduire complètement les repas pris au restaurant par la communauté d'affaire, sans oublier le projet de lutte à l'évasion fiscale dans la restauration dont nous risquons de faire les frais. Pourtant, on ne cesse de répéter que nous sommes des partenaires. Les fermetures récentes de restaurants réputés comme Area et Anise sont des exemples criant de la situation décrite dans les lignes qui précèdent. N'en rajoutez pas s'il vous plaît.

Nous ne souhaitons pas ici faire le procès des conditions dans lesquelles nous devons évoluer. Nous respectons les législations et réglementations qui s'appliquent à notre secteur, sans pour autant cesser de le défendre. Il ne s'agit pas ici de la Commission sur l'avenir de la restauration. Cependant, nous avons cru utile de défaire certains mythes et de remettre en perspective notre réalité avant de prendre position sur le *Projet de loi 22*.

3. TAXES MUNICIPALES : AILLEURS AU CANADA

Toronto Act

Tel qu'indiqué ci haut, on a vu surgir récemment un peu partout au Canada des demandes des villes pour obtenir les fonds nécessaires face aux problèmes auxquels elles doivent faire face. Alors, l'Ontario a déposé le *Toronto Act* qui visait, comme le *Projet de loi 22*, à donner des pouvoirs habilitants à la ville afin de lever des champs de taxation qui lui seraient propres tels le stationnement, l'amusement et l'alcool.

A la mi-octobre, après de longues discussions, le conseil municipal de Toronto a décidé d'imposer une taxe sur l'immatriculation des véhicules, ainsi qu'une autre lors de l'achat d'une propriété ou d'un terrain. Dans un premier temps, elle a mis de côté la taxation des stationnements et des spectacles, tout comme de l'alcool. Elle a ainsi décidé de faire contribuer des propriétaires de terrains et de véhicules motorisés, plutôt que de ne viser que des secteurs tels le monde du spectacle et de la culture ou encore les propriétaires d'édifices ou d'établissements de restauration qui paient déjà des taxes pour leurs immobilisations, incluant leurs espaces de stationnement.

Mais cette décision est loin de combler le manque à gagner réclamé par Toronto. On doit s'attendre à ce que d'autres demandes similaires reviennent à l'agenda puisque les besoins n'iront pas en diminuant. Le maire Miller obtient ainsi 175 millions \$, alors qu'il en attendait 300 millions \$. Il reviendra avec d'autres idées similaires. Tout comme le Québec, nous pensons qu'ils devront s'astreindre à une solution globale et équitable et ne pas se borner à ne viser que quelques secteurs spécifiques.

Colombie-Britannique

Vancouver a aussi demandé une taxe sur le stationnement. Dans son cas, on la destinait au financement du *Sky Train* qui dessert cette ville. Elle a été accordée avant que le gouvernement ne décide de revenir de l'arrière et de l'éliminer. Le CCRQ croit que Montréal devrait en profiter et tirer profit de ces événements. Il faut éviter de ne se borner qu'à faire du copier/coller ou encore cesser de regarder par dessus notre épaule pour savoir ce que le voisin concocte !

Québec

L'industrie de la restauration est consciente des problèmes que vit Montréal que ce soit au niveau de ses infrastructures telles les rues et les égouts, sans oublier les ponts et viaducs qu'on y retrouve sur son territoire ou encore ses édifices comme les écoles ou les arénas. Et la raison pour laquelle nous sommes au fait de cette situation est que nous sommes souvent des citoyens de cette ville, tout comme bon nombre d'employés dans nos établissements. Nous ne nous fermons pas les yeux devant ce constat, mais refusons d'être pointés du doigt à titre de coupables potentiels et de sauveurs in extremis.

La ville de Montréal, tout en admettant il y a peu dans les médias, que les entreprises présentes sur son territoire sont lourdement et suffisamment taxées, a aussi fait une demande pour une taxe sur le stationnement. Elle a essuyé un premier refus de la part de Québec. Elle reivent à la charge et vise maintenant les repas au restaurant, le monde du spectacle et les stationnements. A titre d'exemple, un de mes membres qui a des établissements de restauration familiale de surface respectables paie plus de 130 000 \$ de taxes municipales à Montréal pour son établissement de Ahuntsic, alors qu'à Drummondville pour un restaurant similaire c'est 60 000 \$. Et à quatre du restaurant de Ahuntsic, à Laval, il paie des taxes municipales de 80 000 \$. Vous ne trouvez pas que c'est assez ! Et un jour, il y aura les autres municipalités du Québec.

La ville a néanmoins continué à marteler ses arguments afin d'obtenir les pouvoirs habilitants pour lever des taxes dont elle aurait la responsabilité. Les trois partis impliqués dans l'élection de mars 2007 se sont commis en campagne électorale devant la Chambre de commerce de Montréal afin de trouver une solution et accorder à la ville lesdits pouvoirs. Le *Projet de loi 22* constitue la réponse du gouvernement actuel à cette situation.

4. TAXER DES SECTEURS PRÉCIS

Plusieurs choses nous étonnent dans ce projet. Quelle est la raison de cibler la restauration afin de tenter de régler un problème de financement à la Ville de Montréal ? Et pourquoi viser le monde du spectacle et de la culture pour les mêmes raisons ? Et pourquoi demander à des partenaires économiques qui paient déjà des taxes en immobilisations d'en payer d'autres pour leurs espaces de stationnement alors qu'ils paient déjà pour ces espaces ?

Si la ville de Montréal fait face à un problème, ce que nous reconnaissons d'emblée, pourquoi demander à un secteur en particulier de régler le problème ? La situation touche tous les gens qui habitent, travaillent et transitent par Montréal, pas seulement certains secteurs comme la restauration. La valeur économique de ce secteur n'en fait pas la vache à lait de la ville qui subit les conséquences d'un

manque de financement chronique et de l'incurie des administrations municipales à Montréal au cours des 20 dernières années.

Taxer certains secteurs au détriment d'autres nous étonne. A titre d'exemple, taxer la culture alors qu'on ne cesse de nous parler de son importance pour le rayonnement et le positionnement de la ville de Montréal hors de ses frontières, alors même que l'on s'apprête à créer de toutes pièces un quartier des spectacles. C'est assez incongru. Le monde de la restauration n'a pas le même impact médiatique que le Festival de jazz ou encore le Festival juste pour rire. Mais nous n'en sommes pas moins un secteur économique en termes de revenus, d'emploi et de fiscalité de premier plan pour toute municipalité où nous sommes présents, incluant Montréal.

Parmi les secteurs visés, la restauration a l'impression d'être au banc des accusés. Pourtant, on semble oublier que la restauration et l'hôtellerie, dans l'offre touristique, constituent l'infrastructure de tout événement, festival ou congrès international sur le territoire même de Montréal. Taxer la culture ou encore la restauration est une drôle de manière de promouvoir sa ville. On ne peut être votre partenaire que quand cela fait votre affaire : pour payer des taxes. Nous reconnaissons l'ampleur du problème mais de grâce ne visez pas un secteur plus qu'un autre pour trouver une solution qui ne sera que partielle et probablement temporaire. Trouvons une solution globale et à plus long terme.

5. REACTIONS AU PROJET DE LOI 22

Nous avons été témoins de la réaction du maire de Montréal lorsque le *Projet de loi 22* a été déposé. Elle tenait beaucoup plus à la structure proposée qu'à des pouvoirs habilitants de taxation. En effet, dans la saga des fusions et défusions qui occupe le devant de la scène depuis déjà quelques années et a été un enjeu majeur des dernières élections, le maire s'est emporté devant la complexité accrue des structures proposée dans le projet (Conseil d'agglomération). Cela, semble-t-il, aura pour effet de rendre les décisions encore plus difficiles à prendre. La restauration ne s'érigera pas en spécialiste de la chose municipale. Nos gens ne sont que des citoyens et des entrepreneurs en attente... de services adéquats. L'exemple de la ville de Longueuil qu'on a empêché de fonctionner l'année dernière pour des raisons de tracasseries administratives risque de se répéter *ad nauseam*. Si en plus on ajoute pour une ville des pouvoirs de taxation qui seront inévitablement demandés par d'autres municipalités, on n'est pas sorti de l'auberge.

Impact pour la restauration

Il ne faudrait pas non plus oublier nos clients, les consommateurs. Il est faux de croire que chaque hausse des coûts de production dans notre secteur est automatiquement transférée sur le prix des aliments au menu. Il n'est pas toujours possible de le faire sans ressentir immédiatement un impact sur l'achalandage. En taxant les repas au restaurant, on vise directement les consommateurs et on les désigne afin de financer le manque à gagner de la ville.

Les statistiques démontrent que le coût moyen de la facture dans un restaurant au Québec est autour de 7,54 \$ et que les établissements haut de gamme comptent pour 2,6 % de l'ensemble des revenus générés par le secteur. Cela équivaldrait à

taxer encore plus le consommateur moyen, même si une taxe pour un repas dans un restaurant haut de gamme n'est pas plus appropriée.

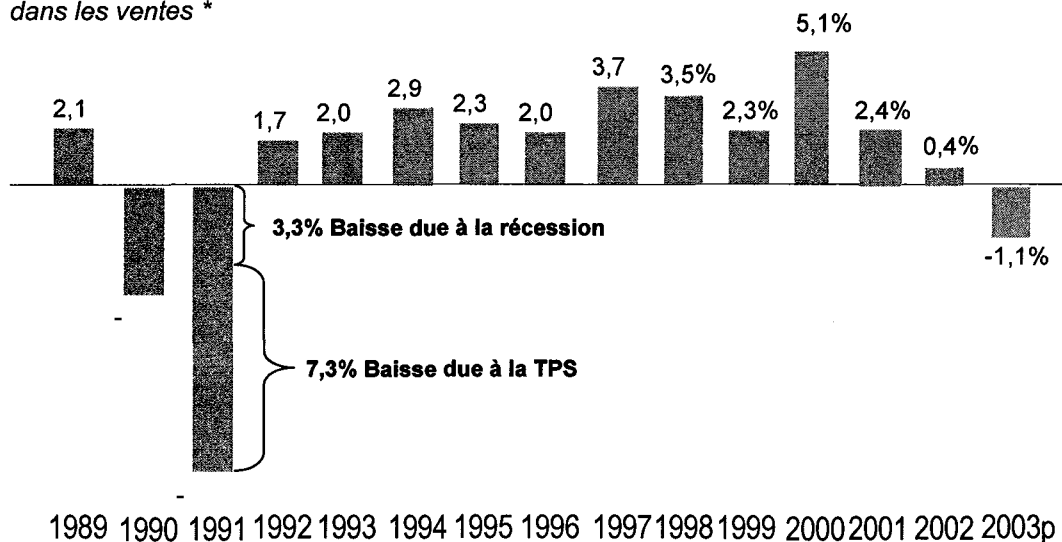
Taxer les aliments selon leur lieu d'achat

Mais il y a aussi un effet insidieux de taxer les repas à Montréal. Il y a une iniquité dans l'alimentation qui existe au niveau provincial qui sera transférée au niveau municipal si on ajoute une taxe sur les repas à Montréal. En effet, souvent les mêmes aliments sont taxés selon l'endroit où on se les procure. Si j'achète un poulet rôti ou une douzaine de beignes à l'épicerie du coin, ces aliments ne seront pas taxés. Pourtant, les mêmes achats faits dans un restaurant le seront. Cette discrimination s'appliquera encore plus si on décide de lever une autre taxe pour la restauration à Montréal et éventuellement dans d'autres municipalités.

On estime que l'impact d'une taxe sur les repas de 1% coûterait environ 44 millions \$ (1,07 %) et pourrait aller jusqu'à 223 millions \$ pour une taxe de 5 %. Ce serait non seulement des pertes de revenus pour l'industrie mais aussi des pertes en rentrées fiscales pour le gouvernement. Les gens qui vont au restaurant, tout en faisant un choix personnel, encouragent l'économie de la province et des villes. Pourtant une sortie au restaurant est d'abord un geste social mais aussi économique. Et les gens qui investissent dans un restaurant et embauche des citoyens de Montréal contribuent à l'économie dans son ensemble. Tous ces gens paient des taxes et ne sont pas au crochet de la société. Il est clair pour certains que les taxes n'aboutissent pas nécessairement à Montréal, mais ils contribuent à l'économie de ce pays, de cette province et de cette ville. Sans oublier bien entendu le niveau de taxes municipales défrayées par les membres du CCRQ qui dépasse les 6 millions \$ annuellement à Montréal.

Ajout de la TPS aux repas au restaurant en 1991: les ventes en chute libre

Changements réels annuels
dans les ventes *



* Réels = ajustés à l'inflation

SOURCE: Statistics Canada, Ernst & Young

p = préliminaire

Il n'est pas inutile de rappeler l'impact sur la restauration qu'a eu l'entrée en vigueur de la TPS en 1991 tel qu'illustré au tableau ci haut. L'impact a été majeur et plusieurs années ont été nécessaires afin de rattraper les ventes perdues. Ajouter une autre taxe au niveau municipal ne ferait que mettre encore plus la restauration en péril, alors qu'elle est un partenaire économique de premier ordre pour tout gouvernement qu'il soit fédéral, provincial ou encore municipal.

6. RECOMMANDATIONS

Pour l'ensemble des raisons énumérés plus haut et pour le fait que nous ne croyons qu'il s'agisse d'un investissement sensé dans l'économie montréalaise de taxer les repas au restaurant, l'amusement ou encore les stationnements, nous croyons que la ville de Montréal ne devrait pas obtenir des pouvoirs de taxation additionnels. Le CCRQ ne croit pas qu'il s'agit de la solution appropriée et que ce travail en est un de courte vue et a été fait trop rapidement, sans prendre en compte l'ensemble des problèmes que vivent les municipalités à l'heure actuelle.

Également, le CCRQ refuse que la restauration soit prise hors contexte et montrée du doigt comme étant la solution aux problèmes de la ville de Montréal ou encore la culture ou les stationnements que nous payons déjà dans nos taxes. Comme le disait un de mes membres, nous allons accepter de payer une taxe sur les stationnements si la ville en retour accepte annuellement de les éclairer, de les asphaltier et de les ligner, sans oublier de les déneiger. Il faut retourner à la table à dessein et repenser au problème dans son ensemble pour toutes les villes petites et grandes, et trouver une solution qui dépassera les seules limites de l'île de Montréal.

Solution globale et équitable

Il y a un risque de demander au gouvernement provincial de donner les pouvoirs nécessaires à une ville pour lever de nouveaux champs de taxation. Il y a 941 municipalités au Québec. Déjà, on laisse entendre que la ville de Québec s'apprête à réclamer des pouvoirs similaires à ceux de Montréal. Et qu'en sera-t-il de Laval, Longueuil, Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau et les autres. Peu importe leur taille et leur importance, elles ont toutes, à des degrés divers, des problèmes similaires. Un effet domino qui risque de nous donner une mosaïque de règlements tout aussi divers les uns des autres.

Nous croyons que nous ne pouvons pas y aller à la pièce. Dans la mesure où tous reconnaissent qu'il y a un problème de sous financement au niveau municipal, on doit s'asseoir et trouver une solution d'ensemble qui touchera toutes les municipalités, sans égard à leur taille, mais qui amènera à contribution l'ensemble des bénéficiaires des services offerts et non seulement quelques secteurs comme la restauration ou la culture. Un problème de cette taille qui en est un d'envergure, requiert une solution autre qu'à la pièce et à la petite semaine.

La démocratie

Dans ce dossier, Québec non seulement se débarrasse de ses responsabilités mais en plus risque de perdre le contrôle sur sa fiscalité. C'est assez étonnant que le gouvernement provincial accepte de déléguer de tels pouvoirs à une ville. De quel montant d'argent parlons-nous ? Qui effectuera les contrôles nécessaires afin que les dépenses aillent au bon poste ? Qui nous dit que les revenus seront affectés correctement ? Et les exemples récents foisonnent pour alimenter nos craintes.

Le CCRQ croit également qu'on ne peut se fier à une administration municipale donnée pour décider, un bon matin à son réveil, d'imposer quelque taxe additionnelle à ses citoyens et aux entreprises sur son territoire. Nous ne pouvons être en réserve de la république constamment et corriger les erreurs d'une administration.

CONCLUSION

En terminant, l'industrie de la restauration au Québec par le biais du Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ) et au Canada par l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (CRFA) s'oppose à toute nouvelle taxe et refuse que la solution proposée ne passe que par des secteurs spécifiques de l'économie dont la restauration. Elle préconise une solution plus globale. Nous nous opposons également au fait qu'une iniquité au niveau provincial serait maintenant présente au niveau municipal avec une taxe sur les repas. Les mêmes aliments sont taxés ou non selon l'endroit où on les achète, c'est-à-dire au restaurant ou à l'épicerie.

Nous demeurons un partenaire de premier plan et souhaitons être appelés pour trouver des solutions et non pas pour contribuer quand l'édifice est en flammes à éteindre des feux que nous n'avons pas allumés. La solution apportée est de courte vue et nous sommes tentés de dire que le travail a été mal fait et qu'il faut retourner à la table à dessein.

C'est se fermer les yeux et ignorer la réalité de ne pas voir la tendance qui se dessine au Québec et ailleurs au Canada dans les villes. Et c'est feindre l'ignorance de prétendre que le tout s'arrêtera à la ville de Montréal alors qu'il y a 941 municipalités qui ont, à des degrés différents, des problèmes tout aussi criants que ceux de Montréal. C'est une gestion à la pièce et à la petite semaine. Dans la restauration, une telle approche ne nous mènerait pas ailleurs qu'à fermer boutique.

Nous sommes des citoyens et des partenaires économiques dans cette ville et sa province. Nous avons été témoins des débats incessants au sujet des fusions et défusions. Nous refusons d'en faire les frais plus que ce que nous avons subi déjà. Ce sont ces décisions politiques qui nous ont mené là. A vous d'en trouver une au financement des municipalités qui sera la même pour toutes et qui nécessitera l'apport de tous, pas seulement de ceux et celles qui ont décidé de faire de la restauration ou encore de la culture leur activité professionnelle.